

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 34 (1898)
Heft: 19

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXIV^{me} ANNÉE

N^o 19



BIENNE

1^{er} Octobre 1898

L'ÉDUCATEUR

Sommaire. — *John Clerc. — Rapport de gestion de la Société des instituteurs bernois. — Chronique scolaire. — Bibliographie. — Partie pratique.*



JOHN CLERC

Directeur de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel

JOHN CLERC

Les instituteurs suisses présents au congrès de Bienne retrouveront ici, avec plaisir, les traits sympathiques de l'honorable conseiller d'Etat neuchâtelois, un véritable et sincère ami de l'école populaire et de ceux qui la dirigent.

M. John Clerc, quoique jeune encore, a déjà derrière lui de nombreuses années de bons services rendus à son pays. Né le 22 janvier 1857 à Môtiers, dans le Val-de-Travers, il ne tarda pas à se distinguer dans ses études qu'il fit à Neuchâtel et compléta en Allemagne. Après avoir été professeur à l'école secondaire de Saint-Imier, il fut appelé au collège latin, puis au gymnase de Neuchâtel. C'est là que la politique vint le trouver quand le Grand Conseil lui confia en 1886 la direction du Département de l'instruction publique, en remplacement du Dr Roulet décédé.

Pendant les douze années qu'il a dirigé ce dicastère important, M. John Clerc a eu bien des initiatives heureuses et a toujours fait preuve de beaucoup de sollicitude pour le corps enseignant. C'est grâce à ses efforts que le canton de Neuchâtel doit l'honneur d'avoir organisé le premier la gratuité complète du matériel scolaire si appréciée de notre population en général, et particulièrement de la classe ouvrière, à laquelle elle apporta un soulagement réel.

L'organisation de ce service important est si complète qu'elle n'a pas tardé à être imitée dans ses principales parties par les cantons voisins.

C'est aussi à la sollicitude de M. Clerc que nous devons l'institution philanthropique et humanitaire des cuisines scolaires qui rendent de si précieux services aux enfants des classes de montagnes et qui leur procurent chaque jour, pendant l'hiver, dans la maison d'école même, à l'heure de midi, une soupe chaude et réconfortante.

L'exposition scolaire, une des plus complètes de la Suisse, et qui fait honneur au canton de Neuchâtel, est aussi une création due à l'initiative du jeune conseiller d'Etat.

Ajoutons qu'il est un partisan zélé et convaincu du subventionnement de l'école populaire par la Confédération et que dans la réunion des chefs des départements de l'instruction publique où cette question a été discutée et étudiée, M. Clerc a fait preuve d'une grande énergie en faveur des justes revendications de l'école.

C'est encore M. Clerc qui a pris l'initiative de doter nos écoles primaires de la Suisse romande de manuels uniformes et judi-

cieusement élaborés, comme l'est celui qui a pour auteur M. Rosier et qui est si apprécié du corps enseignant.

Sous sa direction intelligente et ferme, l'instruction publique n'a cessé de progresser dans le canton de Neuchâtel; ce dernier occupe, comme on le sait, un rang fort honorable parmi les cantons confédérés.

Actuellement, parmi les projets en préparation, figure au premier plan un projet de revision de la loi scolaire ayant pour objet une amélioration de la situation matérielle des instituteurs et des institutrices primaires et secondaires, et l'on prévoit le moment où la pension de retraite, bien justement méritée par les vieux serviteurs de l'école, sera portée à un taux raisonnable. M. Clerc saura, par son énergie et sa volonté tenace, mener cette heureuse réforme à bon port.

Dans l'enseignement supérieur, M. Clerc a aussi marqué profondément son passage aux affaires; en particulier par la revision de la loi de 1883, par la constitution de l'Académie en personnalité civile, mesure qui a été immédiatement suivie de dons importants en faveur de cet établissement, et enfin par la création d'une société académique cantonale.

Modeste, bienveillant, d'un abord facile, M. John Clerc est le type du vrai magistrat républicain, aussi est-il aimé et apprécié de ses concitoyens et particulièrement de ses subordonnés, qui le considèrent comme leur véritable ami.

Orateur, à la parole chaude et vibrante, il sait émouvoir et captiver la foule; à une diction élégante et correcte, il joint une clarté et une précision qui donnent à ses discours un attrait tout particulier.

M. John Clerc est dans un âge où on peut encore attendre de lui de longs et dévoués services. Nous savons que l'œuvre qu'il a entreprise lui tient au cœur et que le peuple neuchâtelois qui vient de le confirmer pour la quatrième fois dans les fonctions d'honneur qu'il remplit avec autant de distinction que de savoir-faire peut compter sur son patriotisme et son dévouement.

Z.

La mémoire est une faculté comme les autres, et non la moins utile; il faut l'exercer et la fortifier au même degré que toutes les autres facultés, afin de la rendre propre aux différents usages auxquels elle est destinée. Ce sont précisément ceux des élèves qui ont la mémoire mauvaise qu'il faut le plus exercer. Beaucoup d'enfants paraissent avoir mauvaise mémoire, quand ils manquent simplement de la faculté de fixer leur pensée sur un objet, défaut qui, si on ne travaille pas de toutes ses forces à le faire disparaître, rendra l'enfant incapable de tout travail sérieux.

Rapport de gestion du Comité central de la Société cantonale des instituteurs bernois pour 1897-98 *)

L'assemblée des délégués de l'année dernière a renvoyé au Comité central un grand nombre de conclusions, de propositions et de vœux, en le priant de les étudier et de travailler avec énergie à leur réalisation. Le rapport qui suit montrera la manière dont le Comité central s'est acquitté de cette mission.

Les conclusions adoptées par l'assemblée des délégués sur la *formation des instituteurs* ont été aussitôt transmises à la Direction de l'éducation et aux membres d'une commission chargée de l'étude de cette question. Récemment a paru un rapport de la Direction de l'éducation sur cet objet. Les principes qui sont à la base de ce projet ont une telle portée, que le corps enseignant ne peut pas demander davantage: la tâche de la Société cantonale peut être considérée comme accomplie dans ce domaine.

Dans une seconde requête, on demandait à la Direction de l'éducation qu'il lui plaise autoriser de décompter du minimum des heures d'école les jours de réunion des synodes libres, dans les localités de montagnes et écartées de notre canton. Cette demande était basée sur le fait que, dans ces contrées, les instituteurs sont dans l'impossibilité d'assister aux réunions synodales, seules occasions pour eux de perfectionnement, ensuite des conditions particulières dans lesquelles se trouvent ces contrées montagneuses au point de vue scolaire; ils ne peuvent atteindre qu'avec la plus grande peine au minimum légal de fréquentation scolaire.

Nous n'avons reçu aucune réponse à cette requête, non plus qu'à une autre demande à la Direction de l'éducation, relative à la tenue d'un cours d'électrotechnie pour le corps enseignant de Biemme et environs, sous la direction de M. le professeur Guinand à Biemme.

Une troisième requête à la Direction de l'éducation tendait à l'obtention d'une modeste pension en faveur d'un ancien instituteur, actuellement interné dans un asile d'aliénés, afin qu'il puisse être un peu mieux soigné. Nous avons reçu la réponse suivante:

« Nous sommes en possession de votre lettre du 5 juillet, dans laquelle vous nous demandez d'accorder une pension à l'ancien instituteur R. et nous vous avisons que nous ne pouvons pas entrer en matière sur votre requête. Si la demande est présentée par une personne ou une autorité compétente, nous examinerons l'affaire. »

Le Comité central a naturellement fait aussitôt des démarches pour que la requête fût présentée par « une personne ou une autorité compétente »; nous ne connaissons pas le succès obtenu.

Nous rappelons ici encore une requête à la *Direction des finances* du canton de Berne, demandant une réduction de l'impôt pour les bénéficiaires de pensions de retraite. Elle date de décembre 1896, mais nous n'avons pas encore reçu de réponse jusqu'à ce jour. Lors de la discussion de la nouvelle loi d'impôt, nous aurons l'occasion de renouveler cette demande du corps enseignant au cas où il n'en serait pas tenu compte dans le projet.

*) Vous remarquerez que j'ai supprimé tout ce qui a trait à l'affaire Zumbach et aux châtimens corporels, ainsi que l'échange de correspondance entre M. le Directeur de l'éducation et le Comité central. J'ai fait comprendre à ces messieurs de Thoune que, les instituteurs jurassiens n'ayant été mis au courant de ces affaires que par les comptes rendus incomplets ou même erronés des journaux jurassiens, il était tout au moins inutile, sinon dangereux pour notre société, de les remettre sur le tapis et que la publication de cette partie du rapport ferait mauvais effet chez nous.

Nous n'avons rien à dire des efforts faits par la société pour l'embellissement des *abords des maisons d'école*. Les résolutions de l'assemblée des délégués ont été transmises aux sections; nous n'avons pas reçu de rapport y relatifs.

Le succès n'est pas plus grand pour ce qui concerne le *subventionnement de l'école populaire* par la Confédération. Le Comité central s'est conformé aux décisions de l'assemblée des délégués et s'est mis en relations avec les cantons d'Argovie, Soleure, Bâle-Campagne, Neuchâtel, Vaud, etc.; il y a eu 3 assemblées (à Soleure, à Bienne et à Zofingue) de délégués de ces cantons pour la discussion de cette question. Dans toutes ces réunions, les participants ont exprimé leur sincère volonté et leur ferme désir de donner une solution à cette affaire; la société a aussi répandu la brochure de M. Stucki, mais la décision de l'assemblée des délégués de Frauenfeld a mis fin à toutes autres démarches. Le corps enseignant craint de prendre en main l'œuvre des secours en faveur de l'école populaire suisse.

Une autre décision de l'assemblée des délégués, qui a été transmise pour exécution au Comité central, doit être renvoyée à l'exercice prochain, les études préparatoires n'étant pas arrivées à leur terme. Il s'agit de la nouvelle *caisse de retraite et de secours en faveur des veuves et des orphelins*, dont les statuts devaient être remis aux sections.

Il a été tenu compte du désir que la Société des instituteurs s'intéressât à la protection des *enfants faibles d'esprit* en ce sens que la question a été admise dans le programme d'activité de cette année. Elle a été étudiée avec ardeur et a beaucoup contribué à faire apprécier par les sections notre programme de cette année.

Tandis que l'année dernière on avait eu à se plaindre de l'indifférence de plusieurs sections, on doit en effet reconnaître cette fois que tous les points du programme ont été étudiés avec zèle. Les deux tiers des sections ont exprimé leur opinion sur l'une ou l'autre question; 15 sections n'ont pas donné leur avis. Nous espérons qu'avec une participation aussi nombreuse des sections à l'étude des questions, nous aurons aussi à constater un meilleur résultat pratique pour la réalisation des décisions prises. Les autres affaires concernaient l'obtention de prix de faveur pour les sociétaires, la création d'un dépôt central pour le matériel scolaire et l'institution d'assemblées générales.

Un travail important, dont s'est acquitté le Comité central pendant l'exercice écoulé, ce sont les démarches auprès des instituteurs non sociétaires et le parachèvement de notre organisation. Malheureusement le succès n'a pas répondu aux efforts déployés, car il n'y a eu à enregistrer qu'une augmentation de 13 sociétaires. Il est vrai que 35 nouveaux membres ont été reçus, grâce aux efforts de quelques sections; mais 22 autres ont démissionné. L'association compte aujourd'hui 2106 membres, savoir 1121 maîtres primaires, 727 maitresses primaires, 215 maîtres secondaires, 13 maitresses secondaires et 30 autres sociétaires. Une nouvelle section s'est formée à Münsingen.

Dans le courant de l'année a été publié un rapport spécial, rendant compte de tous les travaux de la société et des avantages obtenus depuis sa fondation. Ce rapport a été adressé à tous les non-sociétaires, qui devaient être invités, par des démarches personnelles, à entrer dans la société. Nous ne pouvons dire si les comités de sections ont fait des démarches, ni si ces personnes montrent une opiniâtreté aussi marquée à se tenir éloignées de notre association. Les résultats ont été bien faibles et il y aura lieu d'examiner dans le prochain exercice les mesures à prendre.

Une autre question renvoyée à l'étude du Comité central est celle de la *Caisse de prêts*. On sait que le nombre des demandes d'emprunt dépasse toujours considérablement celui des crédits accordés. L'année dernière, par exemple, 31 demandes du montant total de 10,175 francs ont été examinées et il n'a été

accordé que 16 crédits, pour une somme de 4250 francs. Chaque année, la proportion a été la même et le nombre des demandes qui ne peuvent être prises en considération augmente toujours. Cependant le Comité central ne peut recommander l'extension de la caisse par l'émission d'un emprunt. Il y a eu en tout pour 18,150 francs de prêts. Une partie de cette somme est remboursée à la caisse centrale, jusqu'ici environ 5000 francs.

Ces remboursements et un subside de la caisse devraient suffire à satisfaire aux plus pressantes demandes d'emprunt, afin que la société soit en état de faire quelque chose dans d'autres buts. Nous ne rappellerons ici que le projet de paiement par la caisse centrale du dernier tiers des frais de remplacement en cas de maladie et la création d'un organe de la société. Dans ce cas, les demandes les plus urgentes pourraient seules être admises. Dans des rapports précédents, le Comité central avait exprimé le vœu que la caisse de prêts fût organisée de manière à ce que tous les instituteurs qui auraient besoin d'argent à intérêt modéré eussent pu se le procurer auprès de la caisse centrale, sans caution ou autres garanties.

Si nous nous exprimons aujourd'hui dans le sens que cette institution ne doit venir en aide qu'aux collègues *nécessiteux*, la cause en est dans les expériences faites. Ce sont principalement les deux considérations suivantes qui nous ont engagés à prendre cette attitude :

En premier lieu, nous avons dû nous convaincre qu'à plus d'une occasion, le comité de la section a recommandé un emprunteur qui n'a pas tenu ses engagements. Lors même que la responsabilité en retombe sur le comité de section et non sur le Comité central, nous ne pouvons pas nous contenter de ce satisfecit ; il nous importe de préserver la caisse centrale de pertes éventuelles et, pour cela, il est peut-être préférable que la société ne soit pas trop large. Nous avons en outre dû constater que, des 54 débiteurs, un peu plus de la moitié seulement ont opéré sans autre leurs remboursements, tandis que nous avons constamment été obligés de rappeler aux autres leurs obligations. La caisse n'a pas encore subi de pertes de ce chef ; mais si ces opérations devaient continuer sur ce pied, les déficits ne manqueraient pas de se produire. C'est pour ces raisons que le comité propose de continuer provisoirement avec le capital de 20,000 francs environ.

Si la caisse de prêts ne rend pas assez de services, on peut s'adresser à la caisse de secours, ainsi que cela s'est pratiqué l'année écoulée. Une somme de 2469 fr. 20 a été dépensée sous forme de subsides, 570 francs ont été distribués entre des collègues pauvres, âgés et invalides, 786 fr. à des membres du corps enseignant encore en fonctions, mais qui ont fait de graves maladies, 913 fr. 20 à des familles d'instituteurs qui ont perdu leur chef, et 200 fr. à un instituteur qui est tombé dans le besoin par suite d'un grave accident. Deux instituteurs et une institutrice ont été soignés aux frais de l'association à l'asile pour tuberculeux d'Heiligenschwendli. Le montant total des secours accordés depuis la fondation de la société est de 10,106 francs.

L'état de la caisse se présente comme suit :

Recettes.

Solde actif de 1896	Fr. 3,421. 13
Cotisations des sociétaires pour 1897	» 7,455. 75
Remboursements de prêts	» 2,783. —
Intérêts des prêts	» 279. 37
Intérêts des capitaux placés	» 63. —
	<hr/>
Total	Fr. 14,002. 25

Dépenses.

Prêts	Fr. 3,350. —
Secours	» 2,369. 20
Frais de l'assemblée des délégués	» 675. 45
Comité central, honoraires	» 500. —
Brochure Stucki	» 262. 22
Divers	» 1,794. 65
Total	<u>Fr. 8,951. 52</u>
Solde actif au 4 avril 1898	<u>Fr. 5,050. 73</u>

Etat de fortune.

Crédit à la caisse hypothécaire	Fr. 4,065. 10
Argent en caisse	» 985. 63
Comptes débiteurs (prêts)	» 12,210. —
Total	<u>Fr. 17,260. 73</u>
Augmentation de la fortune depuis l'année passée	<u>Fr. 2,969. 60</u>

Il y a eu cette année peu de *non-réélections injustifiées*. L'intervention de la société n'a été requise que dans un cas et le Comité central avec le comité de section réussirent à obtenir encore une année de fonctions provisoires pour l'institutrice évincée.

Dans quelques autres cas, la société fournit l'assistance d'un avocat à ses membres; quelques différends entre le corps enseignant et la commune ou entre les membres du corps enseignant eux-mêmes furent aplanis sans que le Comité central s'en soit occupé; enfin, un cas de non-réélection est actuellement en suspens, dont la solution n'est pas encore connue.*)

On peut dire que les communes aussi bien que les instituteurs ont fait de grands progrès dans ce domaine. Si on lit les rapports précédents, on n'entend que sonneries de clairons et tumulte de combats. Aujourd'hui on est beaucoup plus tranquille. C'est le fruit de la solidarité. Il faut espérer que celle-ci se manifesterà toujours à l'avenir, et surtout pour l'exercice prochain, car des questions importantes figureront à l'ordre du jour. Il s'agira d'une nouvelle *loi d'impôt*, destinée à procurer aux instituteurs un allègement de leurs charges et à régler les finances de l'Etat de manière que celui-ci puisse faire davantage pour l'école et les pauvres. Espérons que cette lutte trouvera les instituteurs à leur poste!

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — Réunion des maîtres de gymnastique suisses à Montreux. Elle aura lieu les 8 et 9 octobre. Du 2 au 22 octobre aura lieu à Montreux également un cours normal de gymnastique pour les maîtres et maitresses chargés de l'enseignement de cette branche aux jeunes filles.

*) *Observation.* Depuis l'approbation de ce rapport par l'assemblée des délégués, cette affaire s'est modifiée. Il s'agit d'une place de maître secondaire, dont le titulaire n'a pas été réélu. Malgré l'avis publié dans les organes de l'association, un jeune maître secondaire s'est présenté avant la fin de l'enquête.

Les travaux auront lieu de 8 h. du matin à midi et de 2 h. à 6¹/₄ h. du soir. Les dimanches seront libres et les mercredis après-midi, consacrés à des courses en commun. Le cours comprendra 14 journées complètes et 4 demi-journées, soit 131¹/₂ heures de travail, savoir : exercices d'ordre 9 heures, exercices libres et étude des différents pas 17, exercices de canne et leçons suédoises 19, exercices aux engins 15¹/₂, étude et pratique des jeux scolaires 17, instruction mutuelle 27, théorie et méthode 7¹/₂, inspection 4, repos 15¹/₂. Les directeurs du cours sont MM. U. Mathey-Gentil et Ad. Michel.

— † **François Grasset.** Le 18 septembre est décédé, à l'âge de 44 ans et après une longue maladie, M. François Grasset, instituteur, ancien gérant de la consommation. Nommé maître d'une des classes de Lausanne en 1884, il avait démissionné le 1^{er} août 1894 pour prendre la gérance de la consommation. Il avait, l'an dernier, repris sa place à l'école primaire.

Grand travailleur, intelligence ouverte, caractère très franc, M. Grasset emporte les regrets du corps enseignant romand et des nombreux amis qu'il comptait à Lausanne. Il a été inhumé le 21 septembre.

SUISSE ROMANDE. — Agenda des écoles. Il vient de paraître. Voici la table des matières : Société pédagogique romande, comités et statuts, comités cantonaux, annuaire pour 1899, autorités suisses, tarifs postaux et télégraphiques, monnaies, poids et mesures, les planètes, heure moyenne astronomique, adresses, agenda jusqu'au 31 mars 1900, livres prêtés, livres empruntés, ouvrages à consulter, composition chimique de quelques aliments, tableau des corps simples, tableau des densités, Suisse (lacs, commerce), ouvrages à acheter, tableau des leçons, liste des élèves, livre de caisse, bilan, principales dates de l'histoire suisse, inventions et découvertes importantes, Suisse (superficie et population, religions et langues, écoles primaires, examen pédagogique des recrues, altitude des principales montagnes, des principaux passages et des chefs-lieux, statistique de la monnaie, universités, académies, école polytechnique), les continents, religions, tableau des carrés, cubes, formules algébriques simples, notice sur les principaux Etats, formules géométriques.

Nous recommandons l'agenda dont le produit est destiné à la caisse de secours des instituteurs. Le prix est de 1 fr. 50 comme par le passé. Des agents sont chargés du placement dans tous les districts. Pour tous renseignements s'adresser à notre gérant, M. Albert Baumgartner, instituteur à Bienne.

BIBLIOGRAPHIE

Per i nostri cari bambini, par Lauretta Perucchi. Alle madri e alle maestre. — Bellinzona, Stabilimento Carlo Colombi. Prix : ?

Les personnes qui, dans nos cantons romands, s'occupent d'une façon particulière de l'éducation des petits enfants, seront certainement heureuses de lire l'excellent petit livre que nous annonçons. Elles doivent d'ailleurs, au moins bon nombre d'entre elles, en connaître l'auteur, M^{lle} Perucchi, inspectrice des écoles enfantines du Tessin, qui a fait, l'hiver dernier, un assez long séjour en Suisse romande pour étudier le fonctionnement de nos jardins d'enfants. Sans nul doute, elles se souviennent de sa conversation toujours vive et spirituelle, de ses remarques si originales sur ce qu'elle avait vu et entendu au cours de ses visites d'écoles, de ses réflexions qui témoignaient aussi bien de sa haute culture que de son ardent amour pour l'enfance. Rentrée dans son cher canton du Tessin, elle a commencé une vraie croisade en faveur des écoles enfantines, payant de sa personne, se déplaçant sans cesse vers le nord et vers le sud de ce pays montagneux et faisant une sainte propagande par la parole et par la

plume. L'œuvre placée sous une direction aussi active et aussi aimable ne peut manquer de réussir.

L'étude qui vient de paraître et à laquelle M. C. Colombi, imprimeur à Bellinzone, a donné un élégant aspect, porte ce titre charmant : *Pour nos chers petits enfants*. Chacun devrait lire la dédicace adressée aux mères de famille, où l'auteur conseille de ne pas élever les enfants en leur prodiguant des caresses débilitantes qui les énervent, mais de les entourer d'une atmosphère d'affection saine, de tendresse forte et de les placer dans un milieu de douceur, de fermeté et de pureté. Puisque l'état social actuel met les parents, et chaque jour davantage, dans l'impossibilité de faire l'éducation complète de leurs enfants, elle recommande d'envoyer ceux-ci à l'école infantine et, en même temps, insiste sur la nécessité pour les mères d'entrer en relations avec les maîtresses, de les aider et de coopérer à leur œuvre, afin de maintenir un lien constant entre la famille et le jardin d'enfants.

S'adressant ensuite aux maîtresses elles-mêmes, M^{lle} Perucchi leur dit ce que doit être une éducatrice et leur remet en mémoire les paroles de Montaigne sur le but à poursuivre qui doit être d'obtenir des têtes bien formées et non des têtes bien garnies. Avant tout, pour pouvoir comprendre les enfants et les bien élever, il faut les aimer. Socrate, reconduisant un jour un enfant à son père, lui disait : « Je n'ai rien pu lui enseigner, parce qu'il ne m'aimait pas. » Aussi ces judicieux conseils aux institutrices se terminent-ils par ces mots : Aimez les enfants et vous en serez aimées; ceci est la loi suprême; c'est tout le règlement, tout le secret de la discipline.

C'est l'exposé pratique de la manière de diriger une école infantine qui constitue le fond du volume. L'auteur lui a donné la forme intéressante d'un programme détaillé des occupations pour une semaine entière. Le lundi matin la maîtresse raconte aux enfants une historiette composée à l'avance, avec soin, qui va devenir le thème auquel se rattacheront les travaux de tous les jours de la semaine; leçons de choses, calcul mental, modelage, pliage, construction, chant, gymnastique, tous ces enseignements se groupent autour de ce simple récit. L'emploi de chaque jour est indiqué d'une manière complète et avec figures à l'appui. Le samedi après midi est consacré à une sorte de récapitulation des occupations de la semaine. Cette série de leçons modèles, exposée avec une rare clarté et dominée par une méthode sûre, témoigne de la compétence de l'auteur et de l'excellent esprit qui l'anime.

De sages recommandations terminent cet ouvrage dont les institutrices tessinoises ne manqueront pas de faire leur profit. Un de mes amis, Vénitien lettré, à qui je l'ai prêté, me dit qu'il est écrit dans la plus pure langue italienne. On peut donc, en toute sincérité, féliciter le canton du Tessin d'avoir placé à la tête de ses écoles enfantines une personne absolument qualifiée au point de vue pédagogique et qui est, en même temps, un écrivain de talent. W. R.

Histoire de la Suisse au XIX^{me} siècle, par *Alex. Gavard*. — Illustrée de 24 grandes compositions de *A. Anker*, *P. Robert*, *E. Kaiser* et *Th. Rocholl*, et de 250 gravures documentaires. Préface de *A. Lachenal*, conseiller fédéral. — 10 livraisons in-4° au prix de souscription de fr. 1. 35. Zahn, éditeur, Chaux-de-Fonds.

Le grand historien Jean de Müller terminait la dédicace placée en tête de son *Histoire de la Confédération suisse* par ces mots : « Plus que tout autre, je souhaite aux confédérés un historien qui rende mon travail inutile, mais il n'en naîtra point qui aime la patrie plus loyalement. »

En achevant la lecture de l'*Histoire de la Suisse au XIX^{me} siècle*, j'ai eu l'impression très vive que les pages qu'elle renferme ont été inspirées à son auteur, *M. Alex. Gavard*, par un amour loyal, profond et vivant pour la patrie, et que l'on se trouve, tout à la fois en présence d'un ouvrage de science et d'un ou-

vrage de patriotisme ardent. Aussi bien M. Gavard, que plusieurs travaux ont fait connaître comme un chercheur infatigable et un penseur sérieux, se trouvait-il désigné à l'attention d'un éditeur d'une *Histoire de la Suisse au XIX^{me} siècle*. Qu'il me soit permis de présenter cette histoire aux nombreux lecteurs de ce journal, dont M. Gavard fut un des rédacteurs autorisés, étant, chacun le sait, un pédagogue de haute valeur.

M. le conseiller fédéral A. Lachenal a écrit, pour cette œuvre nouvelle, une préface remarquable, qui tout en rendant un compte très exact du travail savant mené à bien par M. Gavard, renferme une brève mais incisive étude sur le caractère des institutions suisses et sur le rôle dévolu à notre petit pays. Je détache les lignes suivantes de cette préface. L'auteur, après avoir établi les différences de race, de langue, d'opinion, de goût et d'esthétique qui se rencontrent dans la Confédération helvétique, ajoute: « Et cependant, malgré ces contrastes, ces disparates et tous ces éléments qui semblent faits pour ne jamais se pénétrer, il existe sur le sol de l'Helvétie une nation qui, plus qu'aucune autre peut-être, possède une conscience commune et vit d'une seule âme. » Ces lignes constituent en quelque sorte le programme, la ligne de conduite suivis par l'auteur de l'*Histoire de la Suisse au XIX^{me} siècle* qui nous indique, en effet, par quel chemin, à la suite de quelles expériences, de quelles luttes la Suisse est arrivée à l'état actuel, à la démocratie idéale, et de quelle manière notre pays, si souvent divisé par des querelles intestines ou bouleversé par des invasions étrangères, a su, à force de sagesse, de vouloir et de patriotisme, former le faisceau de vingt-deux cantons indissolublement unis.

Et cela est écrit en une langue claire, pondérée et cependant élégante et variée. Il ne m'est pas possible, dans un simple compte rendu, de passer en revue les chapitres divers de cette histoire. Je me bornerai à dire qu'après un coup d'œil général jeté sur la fonction naturelle et le rôle politique de la Suisse, M. Gavard brosse de main de maître le tableau de la Suisse au XVIII^{me} siècle où sont successivement étudiés les *conflits religieux*, les *révolutions politiques* et les *progrès intellectuels*, puis entre dans le vif du sujet par une magistrale étude sur l'*invasion française*.

Je suis convaincu que la lecture de ce livre — pieux hommage rendu à la Suisse par un de ses fils, les meilleurs — apprendra à tous, car il est populaire au premier chef, à aimer toujours mieux la patrie et ses libres institutions.

L'éditeur de la *Suisse du XIX^{me} siècle*, M. F. Zahn, à qui nous devons déjà tant de chefs-d'œuvre de librairie, a voulu, en entreprenant l'important travail de cette publication nationale, contribuer à l'éducation politique et morale du peuple. Il y a réussi pleinement et a droit à notre vive gratitude, car si l'œuvre de M. Gavard est belle, celle de M. Zahn, comme éditeur, a une valeur considérable. Deux cent cinquante gravures documentaires tirées des archives officielles et des collections privées, illustrent splendidement cet ouvrage, et lui donnent un cachet artistique très pur et très prononcé. 250 gravures, disons-nous, auxquelles s'ajoute le luxe de 24 grandes compositions originales des peintres renommés qui s'appellent *A. Anker*, *P. Robert*, l'auteur des panneaux décoratifs des escaliers du musée de Neuchâtel, *Ed. Kaiser* et *Th. Rocholl*, un maître de la peinture, en Allemagne. Ces 24 grandes compositions sont admirablement reproduites par les procédés nouveaux qui sont une des conquêtes les meilleures de la librairie actuelle.

Dois-je en terminant exprimer le vœu que l'*Histoire de la Suisse au XIX^{me} siècle* pénètre dans toutes les familles, soit lue par les grands et les petits, par les maîtres et les élèves! Ce vœu, je ne saurais en douter, se réalisera très certainement, car aux raisons déjà énoncées qui recommandent cette superbe publication, s'ajoute la modicité presque incroyable du prix de souscription qui n'est que de 1 fr. 35 la livraison, franco de port.

D.

PARTIE PRATIQUE

I. LANGUE FRANÇAISE

Lecture

La petite école

Quoi ! vous ne savez pas encore
Jouer à l'école ! vraiment !
Est-ce des choses qu'on ignore ?
Eh bien ! vous verrez, c'est charmant !

Il nous faut d'abord une classe.
C'est ce pavillon, supposons.
Que chacun y prenne sa place :
Là, les filles ; là, les garçons.

Puis il nous faut une régente.
Qui sera-ce ? Tirons au sort.
Bon ! c'est moi ! Que je suis contente !
Etre régente, c'est mon fort !

Elèves, un peu de silence !
Vos mains sur les bancs ; commençons !
A vous la première, Clémence,
Venez réciter vos leçons.

« Fable du coche et de la mouche. »
— Pas mal, mais vous parlez trop bas ;
Ouvrez donc un peu plus la bouche,
Mademoiselle, on n'entend pas.

Continuez, vous, Henriette.
« La mouche en ce pressant besoin... »
Eh bien ? qu'est-ce qui vous arrête ?
Vous n'avez pas appris plus loin ?

Quelle paresse impardonnable,
Henriette ! trois points marqués !
Trois fois à copier la fable !
Et quatre, si vous répliquez.

Passons au thème d'orthographe,
Et faites bien attention ;
Je vais vous dicter *La girafe*,
Tiré de monsieur de Buffon.

« La girafe est un... » Charles ! Rose !
Vous ne voulez pas travailler ?
Quatre fois le verbe « je cause »,
Pour vous apprendre à babiller !

Je reprends et dicte la suite :
« La girafe est un des premiers... »
Cela suffit. Relisez vite
Et montrez-moi tous vos cahiers.

Bien ! Clémence, votre orthographe
A fait des progrès. Cependant
Vous mettez ph à girafe,
C'est un f qu'il faut, mon enfant.

Bernard, écriture meilleure,
Mais dix fautes ! Charles, vingt-deux !
Thème à refaire, et trois quarts d'heure
De retenue à chacun d'eux !

Pour finir, un peu de musique
D'après la méthode Chevé.
Je vais vous donner la tonique.
Voyons, que ce soit enlevé.

Do, do, sol, sol... Un peu d'ensemble !
— La, la, sol... C'est un air nouveau.
— Fa, fa, mi... Point de voix qui trem-
Bon ! — Fa, fa, mi, mi, ré, ré, do, [ble !

Sol, sol, fa... Plus doux ce passage !
Bien ! Continuez seulement.
La reprise... A présent, courage.
— Do, do, sol, sol... Parfaitement !

Elèves, je suis très contente.
Aussi, tout pensum abrogé,
Ecoutez bien, votre régente
Vous donne trois jours de congé.

LS. TOURNIER.

Voilà où nous avons une jolie petite poésie qui peut être jouée par une demi-douzaine d'écoliers.

Représentons-nous un groupe d'enfants qui veulent s'amuser. Celui-ci propose un jeu ; celui-là un autre ; une fille ingénieuse propose : « La petite école ». Comme elle est étonnée que les autres ne comprennent pas quel amusement ils pourraient trouver là-dedans, elle leur jette vite ces exclamations un peu piquantes :

*Quoi ! vous ne savez pas encore
Jouer à l'école ! vraiment !*

Suivies de cette interrogation confondante :
Est-ce des choses qu'on ignore ?

Puis, pour les tirer de leur confusion et les amorcer, elle se hâte de leur dire :

Eh bien ! vous verrez, c'est charmant !

Elle met tant d'emphase sur ce qualificatif qu'il fait sur eux l'effet d'un charme qui les entraîne malgré un petit embarras d'où elle va les tirer avant même qu'ils l'aient aperçu :

Il nous faut d'abord une classe.

C'est ce pavillon, supposons.

Comme ils sont déjà sous son prestige, elle leur donne ce commandement vague :

Que chacun y prenne sa place.

Puis un autre plus précis, plus ordonnateur :

Là, les filles ; là, les garçons.

Maintenant la nécessité vient se mettre de la partie pour lui aider à arriver à son but : *Puis il nous faut une régente.* Non pas un régent.

Voyez comme elle se prépare pour faire un coup d'Etat :

Qui sera-ce ? Tirons au sort.

Elle a fait les courtes pailles elle-même, pendant qu'elle a dit cela, et a pris grand soin de les arranger de manière que la plus courte lui reste. Voyez comme elle la montre en s'écriant jubilante :

Bon ! c'est moi ! que je suis contente !

Elle devient fière :

Etre régente, c'est mon fort.

Puis, impérieuse :

Elèves, un peu de silence !

Ce mot se prolonge en onomatopée.

De nouveau un commandement général :

Vos mains sur les bancs.

Comme elle est bien faite au commandement, elle a dit vos mains et non pas les mains, ce qui est précis. Tout étant en règle,

Commençons.

Qui pourrait mieux dire ? Ce verbe, à la première personne du pluriel, est frappé au coin de la justesse. Elle n'est presque plus impérieuse, puisqu'elle se met au rang de ceux auxquels elle commande. Puis, d'un ton encore plus modéré, plus doux :

A vous la première, Clémence.

Venez réciter vos leçons.

Avez-vous remarqué l'hyperbole *vos leçons* ? Elle veut faire les choses en grand. Notre petite élève, flattée de la douce appellation de Clémence et de l'honneur d'être élevée au premier rang, cherche ce qu'elle doit réciter et dit timidement : *Fable du coche et de la mouche . . .*

Notre petite maîtresse l'interrompt gracieusement :

Pas mal, mais vous parlez trop bas ;

Ouvrez donc un peu plus la bouche,

et poussant la grâce jusqu'à la câlinerie, elle ajoute :

Mademoiselle, on n'entend pas.

Sur le même ton, elle passe à une autre :

Continuez, vous, Henriette.

Celle-ci profite de la remarque qu'elle vient d'entendre et, afin de l'emporter sur la première, dit à haute et intelligible voix :

La mouche en ce pressant besoin . . .

L'institutrice, la voyant rester court, l'apostrophe avec un mécontentement non déguisé : *Eh bien !* — Puis avec froideur la questionne :

Qu'est-ce qui vous arrête ?

la menace, la brusque :

Vous n'avez pas appris plus loin ?

lui décoche ce qualificatif flétrissant :

Quelle paresse impardonnable !

la frappe jusqu'au cœur en l'appelant par son nom :

Henriette, trois points marqués !

Elle lève l'avant-bras et trois doigts, puis laisse retomber le bras :

Trois fois à copier la fable !

De quel entrain elle y va :

Et quatre ! si vous répliquez.

Elle a levé quatre doigts et a frappé du pied.

Puisque *être régente est son fort*, elle se maîtrise et retourne à sa bonne humeur et à sa tâche, à la dictée.

Passons au thème d'orthographe,

Et faites bien attention.

Avec quelle dextérité, quelle subtilité elle passe du général au particulier !

Je vais vous dicter « la girafe »,

Tiré de monsieur de Buffon.

Qu'il nous soit permis de faire ici une petite digression, de corriger une licence du poète, et de faire accorder ce *tiré* non pas avec *la girafe*, mais bien avec *le morceau* ou *ce que je vais vous en dicter*.

Revenons à nos moutons.

La girafe est un Charles ! Rose !

Ces deux interpellations, lancées en frappant du pied, sont si foudroyantes qu'elles portent coup et que nos deux délinquants, pris en flagrant délit de causerie, abasourdis, laissent échapper et voler à terre crayons et cahiers. Voici venir une question qui les stupéfie :

Vous ne voulez pas travailler ?

puis un pensum lancé avec toute la véhémence du respect outragé.

Quatre fois le verbe « je cause ».

Alors pour montrer qu'elle n'a donné ce châtiment que pour l'acquit de sa conscience, elle glisse ce corollaire :

Pour vous apprendre à babiller.

Cela lui facilite le retour à la leçon commencée.

Je reprends et dicte la suite :

« La girafe est un des premiers »

Cela suffit. Relisez vite.

(Ce premier hémistiche n'était pas dans la copie que j'ai eue sous les yeux. Je me suis permis de le placer ici.)

Et montrez-moi tous vos cahiers.

Elle câline la première :

Bien ! Clémence, votre orthographe

A fait des progrès. Cependant

Vous mettez ph à girafe.

Ici, elle a montré de l'étonnement.

C'est un f qu'il faut, mon enfant.

Là, de l'affection. En passant à une autre feuille de papier, elle est moins amicale à cause des fautes qui frappent ses yeux.

Bernard, écriture meilleure.

Mais, quelle indignité ! dix fautes ! Charles, vingt-deux !

Thème à refaire ! et trois quarts d'heure

De retenue à chacun d'eux !

Maintenant, pour adoucir vos chagrins et les miens et nous quitter en amis :

Pour finir, un peu de musique

D'après la méthode Chevé.

Je vais vous donner la tonique.

Voyons, que ce soit enlevé!

Do, do, sol, sol.

Les élèves l'accompagnent mais si mal qu'elle doit leur dire :

Un peu d'ensemble!

La, la, sol. C'est un air nouveau.

Elle leur fait voir qu'elle est au courant de ce qui se publie.

Fa, fa, mi. Point de voix qui tremble.

Bon! fa, fa, mi, mi, ré, ré, do,

Sol, sol, fa . . .

Encore une correction : *Plus doux ce passage!*

Bien! continuez seulement.

La reprise . . . et ce sera tout.

A présent, courage.

— Do, do, sol, sol . . . — Parfaitement!

Maintenant laissons nos peines ensevelies dans l'oubli. Mon entreprise est achevée.

Elèves, je suis très contente.

Aussi, je vous rends votre liberté: tout pensum abrogé,

Ecoutez bien, votre régente

Vous donne trois jours de congé!

N'est-elle pas bonne? Ne mérite-t-elle pas son diplôme?

Tirée de mon *Mot à mot.*

A. SAUVAIN.

Cours élémentaire de littérature française

III^{me} partie. — XVII^e siècle

VI

Prédicateurs

Les trois grands prédicateurs du XVII^e siècle sont Bossuet, Bourdaloue, Massillon.

Avant de parler de Bossuet, nous mentionnerons François de Sales, évêque de Genève, prédicateur plein d'onction qui a écrit en un style très charmeur un livre intitulé : « Introduction à la vie dévote. »

Bossuet, né à Dijon en 1627, vint à Paris en 1659 et prêcha quatre stations devant la cour. Il fut remarqué par le roi et chargé de l'éducation du grand dauphin. Cette éducation ne donna au prince ni beaucoup d'intelligence, ni beaucoup de cœur, mais la faute en doit-elle être imputée à Bossuet? Lorsque le prélat eut achevé ce pénible labeur d'instruire un prince incapable de mettre à profit ses leçons, il fut nommé évêque de Meaux. Il mourut en 1704.

Bossuet est un des plus grands écrivains de la France et fut un merveilleux orateur. Ses œuvres les plus admirables sont les *Sermons* et les *Oraisons funèbres*. Bossuet a la foi autoritaire d'un père de l'église, et, malgré lui en quelque sorte, le bon sens d'un demi-cartésien. Son éloquence puissante est comme l'auréole du grand siècle. Bossuet est persuadé que la royauté est d'institution divine, et, même quand il se permet de faire la leçon aux grands, il brûle de l'encens à leurs pieds.

Sûr et certain de posséder la vérité, il fait l'histoire comme il l'entend et tire de tous les événements la glorification de la religion. Certains passages de ses sermons sont néanmoins d'une grande beauté morale. L'oraison funèbre de la

duchesse d'Orléans et du prince de Condé sont peut-être les plus belles pages d'éloquence qui existent. L'attendrissement avec lequel l'évêque a su parler de cette jeune femme si belle et si intelligente, et de ce prince si vaillant et si glorieux, produit, même à la simple lecture, une impression saisissante. Comme les hommes de génie qui n'ont pas abusé de l'émotion personnelle, Bossuet est sublime lorsqu'il trahit son cœur.

Les œuvres de controverse de Bossuet, telles que le *Discours sur l'histoire universelle* et l'*Apologie de la religion*, sont d'une faiblesse évidente. On sent trop le sectaire étroit et intolérant. Seule l'*Histoire des variations des églises protestantes* a un mérite supérieur. On y trouve, en effet, les portraits des docteurs réformés, tracés avec un véritable génie.

Le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même* mérite aussi une mention spéciale ; certains passages de cet ouvrage sont véritablement de la philosophie.

Bourdaloue (1632—1704) eut un grand succès au XVII^e siècle. Il n'avait pas la brillante imagination de Bossuet, mais une vigueur de logique remarquable et un courage étonnant vis-à-vis des grands. Ce n'est pas lui qui, comme un évêque prêchant à Versailles devant le roi, aurait dit : « Nous sommes tous mortels, je veux dire, Sire, presque tous. » — Bourdaloue osait menacer Louis XIV des foudres du ciel. « Il frappe comme un sourd, » disait M^{me} de Sévigné. Bourdaloue osait, devant Louis XIV et M^{me} de Montespan, faire un sermon contre l'adultère.

Citons, en passant, *Mascaron* (1634—1703), dont l'éloquence était déparée par trop d'emphase, et *Fléchier* (1632—1710), dont le talent fut empreint d'une préciosité déplorable.

Nous voici à *Massillon* (1663—1742), dernier représentant de l'éloquence de la chaire, rhéteur incomparable. C'est lui qui, devant la dépouille mortelle de Louis XIV, fit entendre ces mots simples et forts : « Mes frères, Dieu seul est grand ! »

Le « petit carême » de Massillon est un modèle de style brillant et concis. Voltaire en faisait son livre de chevet ; c'est dire à quel point la langue de Massillon vaut la peine d'être étudiée.

Fénelon est plutôt un moraliste qu'un prédicateur. Pourtant certains passages de ses *Lettres spirituelles* et surtout de son traité de l'*Existence de Dieu* sont d'une éloquence religieuse remarquable. M^{me} HTE. PERRIN-DUPORTAL.

II. MATHÉMATIQUES

Sur une manière d'envisager les questions de tant %

(Suite.)

Les avantages que présente la substitution du tant % aux fractions proprement dites sont, comme nous l'avons vu, relatifs à la notation, soit à la manière de rendre l'idée fondamentale. Dans le calcul, il est toutefois avantageux, comme nous le verrons dans la suite, de revenir à l'idée fondamentale.

D'après son essence, le tant % donne lieu aux trois problèmes fondamentaux suivants :

I. Etant donnée une quantité et la valeur d'une deuxième, exprimée en tant % de la première, calculer la valeur effective de la seconde.

II. Etant données deux quantités ou leur rapport, exprimer la 2^e en tant % de la première.

III. Connaissant la valeur effective d'une quantité exprimée en outre en tant % d'une autre quantité, déterminer celle-ci.

Tous ces problèmes se résolvent très simplement par la méthode de réduction à l'unité. Mais nous allons passer en revue les moyens de résoudre ces problèmes, en insistant particulièrement sur certaines solutions dans lesquelles nous conserverons au tant pour cent sa vraie signification : c'est-à-dire où il sera considéré comme représentant une fraction. L'expression 100 % sera le symbole de la quantité dont une autre est le tant pour cent, ayant elle-même pour symbole $x\%$. Outre cela, quand la solution gagnera en élégance, nous ferons usage des parties aliquotes.

Exemple I. Les os contiennent 11 % de leur poids de phosphore. Quelle quantité de phosphore donneront 227 kg d'os ?

Solution. $1\% = 2,27 \text{ kg}$ ($1\% = \frac{1}{100}$)
 $11\% = 2,27 \text{ kg} \times 11 = \mathbf{24,97 \text{ kg.}}$

En employant les parties aliquotes du taux, on aurait :

$$\begin{array}{r} 10\% = 22,7 \text{ kg} \\ 1\% = 2,27 \text{ kg} \\ \hline 11\% = 24,97 \text{ kg.} \end{array}$$

Exemple II. En 1894, la commune de Lauterbrunnen a reçu de l'Etat de Berne un subside de 1200 fr. pour faciliter son budget scolaire. Le subside a été augmenté de $8\frac{1}{3}\%$. Combien reçoit-elle maintenant ? (Examens de recrues 1895.)

Solution. $8\frac{1}{3}\% = \frac{1}{3}$ de $25\% = \frac{1}{12}$.
 Le subside actuel est donc les $\frac{13}{12}$ de ce qu'il était précédemment :
 $\frac{13}{12} \times 1200 = \mathbf{1300 \text{ fr.}}$

Exemple III. Un aubergiste mêle 3,5 hl de vin à 46 fr., $4\frac{3}{4}$ hl à 54 fr. et 2,8 hl à 65 fr. Combien doit il vendre l'hl de ce mélange, s'il veut gagner 20 % ? (Examens de recrues 1895.)

Solution. $46 \text{ fr.} \times 3,5 = 161 \text{ fr.}$
 $54 \text{ fr.} \times 4,75 = 256,50 \text{ fr.}$
 $65 \text{ fr.} \times 2,8 = 182 \text{ fr.}$

Prix d'achat = 599,50 fr.

$20\% = 599,50 \text{ fr.} : 5 = 119,90 \text{ fr.}$ ($20\% = \frac{1}{5}$)

Prix de vente : 599,50 fr. + 119,90 fr. = **719,40 fr.**

Exemple IV. Quel est l'intérêt annuel de 17,090 fr. au $4\frac{3}{4}\%$? (Examens de recrues 1895.)

Solution. Le taux de l'intérêt étant l'intérêt de 100 fr. pendant *une année*, il indique quelle fraction du capital représente l'intérêt d'*une année*, et toutes les fois qu'il y a lieu de calculer l'intérêt pour *une année*, ce calcul peut se ramener à un calcul de tant % général.

$5\% = 854,50 \text{ fr.}$ ($5\% = \frac{1}{20}$ du capital ou $\frac{1}{2}$ du 10%)
 $-\frac{1}{4}\% = 42,75 \text{ fr.}$ ($\frac{1}{4}$ de 1%)

Intérêt $4\frac{3}{4}\% = \mathbf{811,75 \text{ fr.}}$

(A suivre.)

Il est indispensable que le maître d'école ait le don d'ubiquité. Il faut que ses élèves sachent qu'il voit tout ce qui se passe dans l'école et qu'il n'a pas un dos derrière lequel il soit possible de faire une sottise. Tout cela sans effort, sans fiévreuse agitation, mais comme une chose naturelle et régulière.

Cette qualité est une de celles que les enfants constatent d'emblée chez leur maître et apprécient à sa juste valeur ; elle prévient cent désordres et épargne cent punitions ; elle dispense des interruptions fréquentes et donne à une classe une apparence digne et sérieuse.

INSTITUT TECHNIQUE-COMMERCIAL LANDRIANI

dirigé par les Propriétaires Prof. G. ORCESI et G. GRASSI
(Lugano) TESSIN (Lugano)

Dans une très jolie position à quelques minutes de la ville. — 56^{me} année d'exercice. — Système de famille avec un nombre limité d'élèves. — Placement des élèves qui ont bien terminé leurs études dans des maisons de commerce nationales et étrangères. On reçoit des élèves aussi pendant l'année scolaire. — Les cours réguliers commencent le 15 octobre. 52

Pour programmes et renseignements s'adresser à la direction.

Fondée en 1843  Fondée en 1843

PLUMES A ÉCRIRE

à bon marché, mais de sortes des plus utilisables, fines et extra-fines, en qualités reconnues excellentes, de la maison

Carl KUHN & Co.,
37, Marienstrasse, 37
STUTTGART

Sur demande, prix-courants et échantillons gratuits et franco à la disposition de MM. les instituteurs.

87 En dépôt dans toutes les papeteries importantes (Stg. à 2590)

CAHIERS DE DESSINS D'APRÈS CROQUIS

Seconde édition, considérablement augmentée, 10 cahiers contenant :

1. Matériel scolaire, ustensiles de ménage, outils agricoles.
2. Nos quadrupèdes domestiques.
3. Nos oiseaux domestiques.
4. Animaux sauvages de nos contrées.

5. Mammifères exotiques.
6. Oiseaux (de nos contrées et exotiques.)
7. Amphibies, poissons, insectes.
8. Plantes.
9. Esquisses de vues.
10. Sujets historiques.

Les 10 cahiers ensemble fr. 2.20.
Les fascicules ne seront plus vendus séparément.

En vente chez l'éditeur :

H. Schoch, instituteur,
112 Kanonengasse 15, Bâle.

PILULES D'BLAUD

ANÉMIE CHLOROSE

CONTRE
LES PÂLES COULEURS (MALADIE DES JEUNES FILLES)

Elles sont employées avec le plus grand succès depuis plus de 50 ans par la plupart des médecins français et étrangers.

Les **VERITABLES PILULES BLAUD** se vendent seulement en flacons de 100 et 200 pilules et ne se détaillent jamais.

Chaque pilule porte gravé le nom de l'inventeur comme ci contre :

A. SCIORELLI, 2, Place des Vosges, Paris.

BLAUD

Accords. — Réparations.

FONDÉ 1807

HUG FRÈRES & C^{IE}, ZURICH

FONDÉ 1807

Magasin de musique, vente et abonnement

Garantie. — Amortissement.



Pianos

de construction solide, châssis en fer, haut. 126 cm., excellent mod. suisse, à 7 octaves fr. 675

Pianettino de 5 octaves fr. 375.

Piano d'étude de 6 octaves fr. 550.

Pianos des meilleurs facteurs de la Suisse et de l'étranger.

HARMONIUMS

américains et allemands, pour la famille, l'église et l'école, depuis 110 fr.

VENTE — LOCATION — AMORTISSEMENT

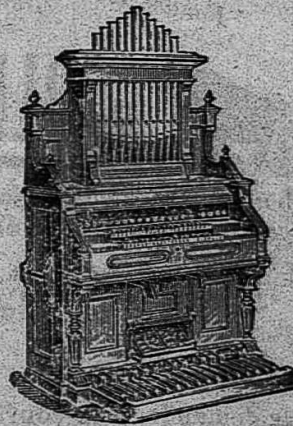
VIOLONS

pour séminaires, régents et élèves, avec archet, boîte, cordes, etc.

Tous les instruments et accessoires de musique.

Zither-harpes, instruments à manivelles, boîtes à musique, etc.

Conditions spéciales pour Instituteurs, etc.



Garantie. — Amortissement.

Accords. — Réparations.

UNION ARTISTIQUE

20, RUE GÉNÉRAL DUFOUR, 20

GENÈVE

Fabrique d'instruments de musique cuivre et bois

Réparations soignées de tous instruments quelle qu'en soit la provenance
*Exposit. nat. suisse Genève 1896 3 diplômes
Méd. d'arg. pour les instruments de musique
Médaille de bronze, la plus haute récompense
décernée aux éditions musicales*

MAISON D'ÉDITION

Musique pour fanfares et harmonies, sociétés chorales, orchestres et pour instruments seuls avec ou sans piano. Spécialité, cordes harmoniques Gualaccini.

En magasin les collections complètes des éditeurs en vogue, collections constamment renouvelées et complétées de toutes les nouveautés. Envoi à l'examen.
Catalogues gratis et franco.

L'AVENIR MUSICAL

Rédacteur en chef: Professeur Charles Romieux.

Publication mensuelle, gratuite pour les clients de l'Union artistique.

Abonnement annuel: Fr. 3. 50, rem-

boursable en musique au choix du client.

L'Avenir Musical, créé à l'usage des sociétés, est le premier organe de ce genre paru dans la Suisse romande. 45

Rédaction et administration:

20, RUE GÉNÉRAL DUFOUR, GENEVE

Est-ce qu'un de MM. les collègues de la Suisse romande, dans le district duquel se trouve une bibliothèque pédagogique, aurait la bonté de nous faire parvenir contre remboursement un exemplaire du règlement? 114

**C. Boltshauser, inst.
Samaden (Grisons).**

Encres indélébiles en 24 couleurs

Encre de Chine liquide

essayées et recommandées par MM. les professeurs, architectes, etc.

Encre pour écoles et administrations
fabriquées par 79

Schmuziger & Co., Aarau

Se vendent dans toutes les papeteries

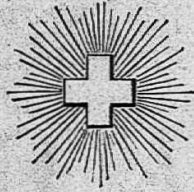
✚ 3 premiers prix ✚

Ce numéro contient 20 pages

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXIV^{me} ANNÉE

N^o 20



BIENNE

15 Octobre 1898

L'ÉDUCATEUR

Organe de la Société pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Direction du journal :

M. H. GOBAT, Inspecteur scolaire
DELÉMONT

Gérance :

M. A. BAUMGARTNER, Instituteur
BIENNE

Rédaction de la partie pratique :

M. E. PÉQUEGNAT, Directeur de l'École secondaire, DELÉMONT

Tout ce qui concerne les mathématiques devra être adressé à

M. H. PRÊTRE, Maître au Progymnase, BIENNE

Comité central. — GENÈVE : MM. W. Rosier, prof.; Louis Fawre, Baatard, inst. à Genève; Ch. Thorens, inst., à Lancy. — VAUD : MM. F. Cornamusaz, inst. à Trey; F. Guex, directeur des Ecoles normales; Gagnaux, syndic de Lausanne Henchoz, adjoint au Département; Dériaz, inst., à Dizy; Rochat, inst., à Yverdon. — NEUCHÂTEL : MM. L. Latour, inspecteur, à Corcelles; Clerc, directeur, La Chaux-de-Fonds; Grandjean, inst., Le Locle. — FRIBOURG : M. Léon Geroud, directeur. — JURA BERNOIS : MM. Mercerat, inst., à Sonvillier; H. Duvoisin, directeur, à Delémont; Schaller, directeur, à Porrentruy. — SUISSE ALLEMANDE : Fr. Fritschi, maître second., à Neumünster-Zurich.

Comité directeur. — MM. Dr. A. Gobat, conseiller d'Etat, président honoraire. — A. Gylam, inspecteur, président. — F. Bueche, vice-président. — H. Gobat, rédacteur en chef. — A. Baumgartner, gérant. — E. Germiquet, secrétaire. — E. Péquegnat, H. Prêtre et F. Bœgli, membres adjoints.

La Direction du journal annonce tout ouvrage qui lui est adressé, et en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Prix de l'abonnement : 5 fr.

(Union postale, le port en sus)

Prix des annonces :

20 cent. la pet. ligne (étranger : 25 c.)

Pour les annonces, s'adresser directement à
L'IMPRIMERIE C. SCHWEIZER & C^{ie}, A BIENNE

Agenda des Ecoles pour 1899

Par suite d'un malentendu, les 50 premiers exemplaires de la nouvelle édition n'ont pas les *coins arrondis*. Ceux de nos collègues à qui ces premiers exemplaires ont été adressés peuvent les échanger auprès du soussigné, qui reçoit également les souscriptions.

Prix de l'Agenda : fr. 1. 50.

Vente au bénéfice de la *Caisse de secours des instituteurs romands*.

Albert Baumgartner,

Gérant de l'*Educateur*, Bienne.

Ch. Eggimann & Co., libraires-éditeurs, Genève

VIENT DE PARAÎTRE :

A. LESCAZE. — Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache fr. 3. —
Atlas de poche de la Suisse. 2^{me} édition » 4. —
M^{me} A. BRATSCHI-SIMOND. — Manuel de coupe et confection . . . » 8. —

A. CORBAZ. — Exercices et problèmes d'arithmétique. 3 séries.

1^{re} série : Elève 70 cent., Maître fr. 1. —

2^{me} " " " 90 " " " 1. 40

3^{me} " " " fr. 1. 20 " " " 1. 80

A. CORBAZ. — Calcul oral. 1^{re} série: 60 cent., 2^{me} série: 80 cent.,
3^{me} série: 90 cent.

A. LESCAZE. — Manuel élémentaire de langue allemande.

1^{re} partie fr. 1. 50, 2^{me} partie fr. 2. 25.

A. LESCAZE. — Premières leçons d'allemand. 60 cent.

Envoi sur demande de notre catalogue d'ouvrages d'occasion.

400

LES PARENTS

qui voudraient placer leurs filles dans la **SUISSE ALLEMANDE**, sont informés qu'à

l'Ecole supérieure des filles à Soleure

une **école de commerce** a été établie spécialement pour les jeunes demoiselles. Prix de pension très modérés.

S'adresser pour toutes les informations au soussigné

415

J. Keller, Directeur des Ecoles à Soleure.

INSTITUT TECHNIQUE-COMMERCIAL LANDRIANI

dirigé par les Propriétaires Prof. G. ORCESI et G. GRASSI
(Lugano) *TESSIN* (Lugano)

Dans une très jolie position à quelques minutes de la ville. — 56^{me} année d'exercice. — Système de famille avec un nombre limité d'élèves. — Placement des élèves qui ont bien terminé leurs études dans des maisons de commerce nationales et étrangères. On reçoit des élèves aussi pendant l'année scolaire. — Les cours réguliers commencent le 15 octobre.

52

Pour programmes et renseignements s'adresser à la direction.